

Les sols urbains

Désimperméabilisation et renaturation



CONGRÈS DES PARCS 2021

Le recours systématique à une logique de réseaux (imperméabilisation-caniveaux-avaloirs-canalisation-stations de traitement-rejet, etc) dans la gestion des eaux pluviales a conduit à une impasse tant technique (toujours plus d'eau à traiter), qu'environnementale (disparition de la nature en milieu urbain) et financière (surcoût des aménagements).

En quoi consiste l'opération ?

Il s'agit d'accompagner les communes volontaires dans la désimperméabilisation des sols urbains. Limiter l'imperméabilisation des secteurs urbanisés permet d'infiltrer au plus près de la source et d'éviter que ces eaux ne se chargent en pollution.

Cette mesure a pour effet de réduire les débordements des réseaux, en période d'orages par exemple, avec pour conséquence des dégradations de voirie, l'inondation de sous-sols ou de points bas d'espaces urbanisés, de restaurer la nature en ville, et par là même de rafraîchir la ville (lutte contre les îlots de chaleur) et de s'adapter aux changements climatiques en réintroduisant une végétation participant à sa bio-climatisation par les échanges thermiques liés à la transpiration des plantes ou à la simple évaporation.

Quel est l'aide du Parc naturel régional Oise - Pays de France ?

Le Parc finance pour chaque commune une étude qui vise à :

- élaborer un projet environnemental global, sous la forme d'un plan d'actions (cartographie et description)
- proposer un catalogue de principes de réaménagement illustré d'exemples pris dans la commune d'étude
- réaliser autant de projets de réaménagement sous forme d'esquisses ou de simulations informatiques que nécessaire pour illustrer les différents cas de figure se présentant dans chaque commune (suppression de bordures ou bordurettes, remplacement d'un enrobé par un accotement végétalisé, mise en place d'une noue, reprofilage en creux d'un espace vert, réduction de la largeur d'une chaussée, désimperméabilisation d'un parking ou de places de stationnement, création d'une mare, ...)
- concevoir les projets de réaménagement avec les élus

Cette opération fait partie des actions retenues dans le Contrat d'Objectifs Territorial pour l'amplification de la Troisième Révolution Industrielle signé avec l'ADEME et la Région Hauts-de-France, avec un indicateur de résultat à atteindre.

Une première tranche en cours concerne 6 communes. D'autres communes ont d'ores et déjà fait acte de candidature.

Cette action est possible grâce aux financements des régions Haut-de-France et Ile-de-France, du Département de l'Oise et de l'agence de l'eau Seine Normandie.

Contact

PNR Oise - Pays de France
48 rue d'Hérivaux - 60560 ORRY LA VILLE
contact@parc-oise-paysdefrance.fr
Tél. : 03 44 63 65 65 / Fax : 03 4463 65 60

